



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Montluçon

Montluçon, le **6 AOUT 2024**

Pôle sécurités et animation  
des politiques publiques

Affaire suivie par

Christine MONTELLE

Tél : 04 70 02 24 98

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
DE L'ACTIVITE D'ENFOUISSEMENT DE DECHETS DE LA SOCIETE COVED A MAILLET**

**Compte-rendu de la réunion du mercredi 26 juin 2024**

Tenue sous la présidence de M. Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon.

Étaient présents :

M. Christian CHITO, vice-président du Conseil Départemental  
M. Jean-Michel LAPRUGNE, maire de la commune de Haut-Bocage  
M. Yves GAUDIN, maire-délégué de la commune de Haut-Bocage  
M. Jean-François LUMINEAU, vice-président de l'APPAPM  
M. Claude BOUVET, Président de l'APPAPM  
Mme Andrée ROUFFET-PINON, France Nature Environnement 03  
M. Cyril GAGLIARDONE, directeur agence Allier-Saône et Loire – société COVED  
M. Jean-Mathieu FALLOURD, responsable exploitation – société COVED  
M. Geoffroy REGURON, chargé de projets Terralia – société COVED  
M. Hervé MALLET, représentant du personnel – société COVED  
M. Samuel LOISON, inspecteur des installations classées - DREAL  
M. Guillaume LE NEURES, technicien Agence Régionale de Santé Allier  
M. Jean-Pierre SCARAMOZZINO, délégué territorial – DDT de l'Allier  
Mme Véronique LAFAYE, sous-préfecture de Montluçon  
Mme Christine MONTELLE, sous-préfecture de Montluçon

Étaient excusés :

M. Philippe CHARVERON, maire de la commune de Reugny  
M. Daniel LACHASSAGNE, président de l'union des consommateurs de Montluçon et sa région  
« UFC que choisir »

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance en remerciant les participants et rappelle l'ordre du jour de la commission de suivi de site.

**I – Présentation du bilan annuel d'activité 2023**

M. Fallourd présente le rapport annuel d'activité de la COVED sur le site de Maillet-Villeneuve à partir d'un diaporama projeté en séance.

**Exploitation :**

**- Contexte réglementaire**

L'arrêté préfectoral du 12 février 2024 autorise l'extension du broyage de bois sur une plateforme de 2 400 m<sup>2</sup>.

## **- Déchets traités**

Le site de Villeneuve a reçu 79 542 tonnes de déchets :

- 32 712 tonnes d'ordures ménagères et assimilées
- 38 819 tonnes de déchets d'activités économiques
- 7 270 tonnes d'encombrants
- 741 tonnes exceptionnelles

## **- Activité tri**

Les tonnages de déchets recyclables ayant transité sur le site sont les suivants :

- carton : 965 tonnes
- bois : 3 390 tonnes
- déchets de plâtre : 343 tonnes
- palettes : 1,5 tonne
- films plastiques : 19,26 tonnes
- polystyrène : 12,56 tonnes (provenant principalement des magasins BUT et CONFORAMA et des déchetteries du SICTOM de la Région Montluçonnaise)

En 2023, la COVED s'est équipée d'une nouvelle presse polystyrène.

Le site a reçu 3 122 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement dans le cadre de Ecomaison.

Le site a reçu 51 tonnes d'Emballages Vides de Produits Sanitaires (EVPP) et 61 tonnes d'Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVPF).

En fin d'année 2023, la COVED s'est dotée d'une pelle 8 tonnes qui sert au tri du carton.

## **- Faits marquants**

- L'exploitation du casier 4.1 a débuté le 2 novembre 2022. Ce casier a une capacité de 175 000m<sup>3</sup>.
- La construction du casier 4.2 s'est déroulée de septembre 2023 à avril 2024. Les travaux de terrassement ont été achevés fin octobre 2023.
- Les travaux de réaménagement du casier 3.4 ont été réalisés entre novembre 2022 et février 2023.

## **- Divers travaux**

- Poursuite de l'entretien des espaces verts confié à la société BILLAU
- Changement de la trémie d'alimentation de la presse à carton
- Installation d'un poste de pompage pneumatique des lixiviats par la société BIOME
- Mise en service d'une presse RUNI pour la mise en pain du polystyrène
- Terrassement et réalisation d'une dalle béton de 2 400 m<sup>2</sup> par la société SJM
- Maintenance des caméras thermiques par la société ALVYSIS (2 sur l'exploitation et une troisième installée récemment sur la plateforme bois)
- Intervention du SDIS pour géolocaliser les 2 bassins dédiés en cas d'incendie
- Terrassement et aménagement du quai de vidage supérieur et de sa piste d'accès
- Mise en place de blocs béton par la société TOUTABRI pour isoler la plateforme bois de l'extérieur
- Entretien des postes haute tension par les sociétés CEGELEC et ENEDIS

## **- Plainte sonore**

En 2023 une plainte a été enregistrée lors de la phase de terrassement liée à la circulation de camions qui ne concernait pas COVED.

Une communication préventive en direction des riverains a été mise en place depuis maintenant plusieurs années lors des phases de travaux.

## **- Sécurité incendie**

Aucun départ de feu n'a été signalé en 2023.

Deux exercices incendie ont été réalisés avec l'ensemble du personnel.

## **- Sécurité**

Aucun accident du travail n'est à déplorer en 2023. 13 « 1/4 de sécurité » ont été réalisés visant à améliorer la sensibilisation des équipes à la sécurité et à l'environnement.

Le 13 juin 2023, un camion du Sictom de la région montluçonnaise contenant des ordures ménagères a provoqué le déclenchement du portique de détection de la radioactivité. La société ALGADE est intervenue le 21 juin 2023 pour isoler la source radioactive (iode) et procéder à la mise en quarantaine pendant 70 jours. Aucune radioactivité constatée à l'issue.

Le 24 avril et 12 juin 2024, ont eu lieu deux autres déclenchements suite à la détection du lutetium 177 (métal rare présent dans certains médicaments jetés dans les ordures ménagères par un particulier). Une mise en quarantaine a été observée.

## **Développement durable :**

### **- Valorisation électrique du biogaz**

- Année 2023 : 7 415 MW/h produits, soit environ 350 MW/h de plus qu'en 2022.

- Alimentation de 1 744 foyers environ ayant une consommation moyenne de 4,25 MW/an et par foyer.

A noter que depuis le 21 mai 2024 et jusqu'au 28 juin 2024, ENEDIS interdit la COVED de produire car des lignes à haute tension du secteur sont en cours de réfection. Les moteurs à l'arrêt devraient redémarrer fin juin.

### **Arrêt des moteurs**

En avril 2023, un dysfonctionnement du turbo a été constaté sur le moteur 1.

En juin et décembre, interventions sur le moteur 1.

Le moteur 2 a fait l'objet d'une maintenance.

Du 13 au 17 novembre 2023 : coupure ENEDIS pour travaux sur le poste source de Vallon en Sully.

### **Valorisation thermique (évaporation des lixiviats)**

En 2023, 78 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été évaporés contre 969 m<sup>3</sup> en 2022 : 70 m<sup>3</sup> à Villeneuve et 8 m<sup>3</sup> à Côte de Veau.

Les installations ont peu fonctionné en 2023 en raison de la programmation du proserpol n° 2 qui a dû être refaite suite à des « bugs » récurrents.

## **Surveillance des émissions :**

### **Qualité de l'air**

La société EUROPOLL est intervenue les 19 et 20 décembre 2023 afin de contrôler les émissions des deux unités d'évaporation des lixiviats, Proserpol 1 et 2.

L'ensemble des paramètres respectent les valeurs limites d'émission.

Deux analyses de légionelles ont été réalisées. La non-conformité détectée, relative à la présence récurrente de flore interférente, demeure sur le Proserpol 1 (site de Villeneuve).

Audit réglementaire réalisé le 9 mars 2023 par la société CAPSIS confirmant une non-conformité pour chaque installation en lien avec la présence de flore interférente.

### **Qualité de l'eau**

Lixiviats bruts : COVED ne note pas d'évolution des paramètres par rapport à 2022.

Eaux de ruissellement : les analyses effectuées en 2023 ont révélé quelques dépassements non significatifs des valeurs limites de rejet sur les bassins Est et Nord.

Un plan d'action est en cours pour caractériser ces effluents et étudier un abattement complémentaire avec un système de filtration spécifique qui sera mis en place sur le bassin Nord en 2024 et sur le bassin Est en 2025.

L'activité de l'ISDND ne semble pas avoir d'impact significatif sur la qualité biologique du ruisseau de la côte de Moulins. L'eau est de meilleure qualité en aval qu'en amont.

### **Perspectives 2023:**

- Fin des travaux d'aménagement du casier 4.2
- Réaménagement du casier 4.1
- Optimisation des ressources en eau et en électricité
- Campagne nationale de recherche de substances PFAS sur les lixiviats et eaux de ruissellement
- Un contrôle inopiné sur les rejets aqueux a eu lieu en juillet 2023. Un nouveau contrôle est prévu dans le 3ème trimestre 2024.
- Mise en place du système de filtration envisagée sur le bassin Nord en septembre/octobre 2024.

M. le sous-préfet donne la parole aux différents intervenants

Mme Rouffet-Pinon attire l'attention sur le polystyrène qui n'est pas trié correctement au sein des déchetteries. Elle suggère que les agents travaillant au SICTOM de Montluçon soient sensibilisés au recyclage de cet emballage.

## **II - Rapport d'inspection de la DREAL :**

M. Samuel Loison, inspecteur des installations classées, présente le rapport de l'inspection des installations classées pour l'année 2023 joint au présent compte-rendu.

### **Rejets atmosphériques (Propersol):**

Légionnelles : pas de dépassement des seuils réglementaires mais problématique récurrente de flore interférente. Le plan d'actions doit se poursuivre.

### **Eaux superficielles :**

Compte tenu des valeurs moyennes en DCO et en COT supérieures à la valeur limite, COVED va mettre en place un système de filtration spécifique sur les deux bassins, représentant un investissement de 50 000€.

### **Eaux souterraines :**

Pas d'évolution.

### **Ruisseau :**

Pas d'impact du site, la qualité de l'eau étant déjà altérée en amont.

### **Plaintes odeurs :**

Pas de plainte signalée en 2023.

Pas de nuisances olfactives ressenties lors des inspections DREAL de 2023 et 2024.

### **Inspections :**

Les dernières inspections ont eu lieu le 11 mai 2023 (les réponses ont été apportées par COVED le 21 juillet 2023 et complétées le 16 octobre 2023) et le 27 mars 2024.

Les PFAS ou Perfluoroalkylés : molécules chargées avec des atomes de fluor pour leur donner des propriétés chimiques (haute résistance au feu) qui se retrouvent dans de nombreux produits de consommation (textiles, emballages alimentaires, mousses anti-incendie, revêtements antiadhésifs,

cosmétiques...). Les PFAS sont très résistants dans l'environnement et entraînent une pollution de tous les milieux (eau, air, sols).

Les PFAS se retrouvent dans toutes les installations de traitement de déchets par enfouissement ou par incinération et dans toutes les installations intermédiaires de tri de déchets.

Un plan ministériel, mis en place en janvier 2023 et mis à jour au mois d'avril 2024, avec des actions précises pour améliorer la connaissance de ces molécules, sensibiliser la population et organiser des campagnes d'analyses dans tous les milieux (industries, stations d'épuration...) est en cours.

Concernant le contrôle des rejets aqueux, un arrêté ministériel datant du 20 juin 2023 prévoit que 3 campagnes de mesures, espacées d'un mois, soient organisées sur chaque site identifié comme susceptible d'avoir des PFAS.

Une première campagne a été réalisée en mars 2024 au sein des installations COVED.

Un contrôle inopiné des services de la DREAL a eu lieu en juillet 2023 et porté sur les substances PFAS. Ces substances ont été retrouvées dans les lixiviats et, dans une moindre mesure, dans les eaux de ruissellement. Il n'y a cependant pas de rejets de lixiviats dans le milieu naturel. Par ailleurs, les concentrations observées dans les eaux de ruissellement sont comparables à d'autres installations de stockage de déchets non dangereux de taille analogue.

Les évolutions du site à venir :

- Augmentation de l'activité de broyage des déchets d'ameublement grâce à l'aménagement d'une nouvelle plateforme de 2 400 m<sup>2</sup> avec autorisation environnementale accordée par arrêté préfectoral du 12 février 2024.

- Installation d'un poste de pompage pneumatique pour la gestion des lixiviats

- Ouverture du casier 4.2 prévue en 2024

Dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) va imposer dès 2025 des limites réglementaires pour la capacité maximale annuelle des ISDND : 90 000 tonnes/an est fixée pour le département de l'Allier.

Deux installations fonctionnent dans l'Allier avec des tonnages cumulés se situant au-dessus de la capacité voulue et qui vont devoir faire l'objet d'une réduction :

Le quota actuel du site COVED est de 80 000 T/an + 10 000 T exceptionnelles jusqu'au 13/11/2028  
Le quota actuel du site de Cusset est de 95 000 T/an jusqu'au 08/09/2030.

Une étude a été lancée par le conseil régional en avril 2022.

Des réunions de travail vont devoir être organisées entre la COVED, les services de la DREAL et le Conseil Régional pour avancer sur le sujet.

### **III- Observations des membres :**

Les participants n'ayant plus de questions ou d'observations, M. le sous-préfet lève la séance et invite les personnes à une visite du site et plus particulièrement de la nouvelle plateforme bois, au cours de laquelle aucune observation particulière n'a été émise.

Le Sous-Préfet de Montluçon,  
Président de la Commission de suivi de site



Jean-Marc GIRAUD